



École Le Tournesol  
201, rue du Buisson,  
Beloeil, J3G 5V5.  
Tél.: (450) 467-5032



Commission scolaire  
des Patriotes

## *Règles de fonctionnement*

2018-2019

# Service de garde La Buissonnière et Service aux dîneurs



**École Le Tournesol**  
Commission scolaire des Patriotes

Les Règles de fonctionnement du service de garde La Buissonnière ont été présentées aux membres du conseil d'établissement 2017-2018, à la séance du 24 mai 2018.

## Bienvenue au service de garde La Buissonnière!

Notre service de garde (SDG) en milieu scolaire est heureux d'accueillir vos enfants dans un cadre sécuritaire et amusant. Nos éducatrices planifient et organisent des activités variées pendant lesquelles tous les enfants pourront développer les valeurs de respect, d'autonomie, de créativité et de confiance personnelle.

Soyez assurés que nous sommes à l'écoute des besoins de vos enfants en matière de valorisation, de communication et d'attention et que tout au long de l'année scolaire, ils demeureront notre préoccupation première.

Merci pour votre confiance et de votre habituelle collaboration!

L'équipe du service de garde



Service de garde (450) 467-5032 poste 6

Courriel : [garde.tournesol@csp.qc.ca](mailto:garde.tournesol@csp.qc.ca)

Site web de l'école : [www.tournesol.csp.qc.ca](http://www.tournesol.csp.qc.ca)



École Le Tournesol (450) 467-5032

Courriel : [tournesol@csp.qc.ca](mailto:tournesol@csp.qc.ca)



Commission scolaire des Patriotes (450) 441-2919

Courriel : [www.csp.ca](http://www.csp.ca)



## ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Le SDG est offert uniquement aux enfants dont l'école Le Tournesol est leur école de secteur. Pour utiliser ce service, les parents doivent préalablement y inscrire leur(s) enfant(s).

**Un enfant qui n'est pas inscrit au SDG ou au service des dîneurs ne peut utiliser ce service.**

Lors de l'inscription, le parent devra remplir une fiche et compléter la grille de fréquentation (située au verso de la fiche), ce qui déterminera le statut de l'enfant. Si vous désirez apporter des modifications de fréquentation pour votre enfant en cours d'année, veuillez s'il vous plaît le faire par écrit, le plus tôt possible, afin de nous permettre de mettre à jour le dossier de votre enfant.

Selon la politique du transport de la Commission scolaire, un enfant inscrit au SDG n'a pas le droit d'utiliser le transport scolaire pour des périodes autres que celles prévues lors de l'inscription (journées fixes chaque semaine). Le parent s'engage à venir chercher son enfant lorsque celui-ci est inscrit à la période du soir.

## HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

Le SDG est ouvert du lundi au vendredi de **6 h 45 à 18 h**. Nous sommes également ouverts lors des journées pédagogiques comprises entre la première et la dernière journée de classe.

	Précolaire	1 <sup>re</sup> à 6 <sup>e</sup> année
<b>Matin</b>	6 h 45 à 7 h 50	6 h 45 à 7 h 50
<b>Midi</b>	11 h 25 à 12 h 45	11 h 25 à 12 h 45
<b>Soir</b>	14 h 12 à 18 h	15 h 10 à 18 h



\* Le SDG est fermé lors des jours fériés, des vacances des Fêtes, de la semaine de relâche ainsi que pour les vacances estivales.

\* Lors d'une suspension des cours pour force majeure (tempête de neige, verglas, panne d'électricité, etc.) **l'école ainsi que le SDG sont fermés**. La journée vous sera alors créditée.

Lorsque les écoles sont fermées lors d'une urgence pour intempéries, l'information vous sera transmise dès 6 h 15 le matin via les stations de télévision, de radio et sur le site internet de la Commission scolaire des Patriotes au [www.csp.ca](http://www.csp.ca). Le message téléphonique du SDG sera également modifié pour vous informer.

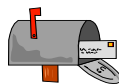
\* Le SDG peut également être fermé pour des raisons de sécurité, s'il y a des situations d'urgence telles que: bris d'eau, panne électrique, etc.

## RETRAIT OU MODIFICATION DE L'HORAIRE DE VOTRE ENFANT

Pour tout changement de fréquentation (période, jour, etc.) ou si vous retirez votre enfant du SDG, **vous devez nous prévenir par écrit ou par courriel au moins une semaine à l'avance.**

Une **pénalité de 1 semaine** sera applicable sur votre dernier état de compte suite à la fin de la fréquentation si ce délai n'est pas respecté.

Pour tout ajout de périodes occasionnelles, le SDG demande **un préavis obligatoire de 48 heures**. Nous nous réservons le droit de refuser un enfant dont la présence n'est pas prévue.



## FRÉQUENTATION ET FRAIS DE GARDE

**Statut « RÉGULIER »** (ratio une éducatrice/20 enfants)

Élève fréquentant le SDG **au minimum 3 jours fixes par semaine, 2 périodes par jour**.  
Vous avez accès aux journées pédagogiques.

Tarif : 8,20\$/jour

**Statut « SPORADIQUE »** (ratio une éducatrice/20 enfants)

Élève fréquentant le SDG **moins de 3 jours fixes par semaine ou à la période** (périodes fixes à chaque semaine pour plus de sécurité). Au moins une période fixe de fréquentation par semaine est exigée pour bénéficier de ce statut.

Vous avez accès aux journées pédagogiques.

Maximum de 16\$ par jour

Tarif : 4,50\$/matin

4,50\$/midi

4,50\$/soir



## RELEVÉS FISCAUX

Le SDG remet annuellement un reçu global et officiel par individu « payeur » aux fins d'impôts. Si votre enfant à statut régulier est inscrit, les frais de garde sont admissibles seulement au palier fédéral. Le relevé sera remis, en personne ou envoyé par la poste à la personne signataire des chèques à la toute fin du mois de février. Pour tout solde impayé dans les délais, vous recevrez un relevé « Modifié » l'année suivante.

À l'exception des frais de retard, les frais de garde pour un enfant régulier ne sont pas déductibles d'impôt provincial.



Prenez note que le numéro d'assurance sociale est exigé par le Ministère du Revenu.

**Statut « DÎNEUR RÉGULIER »** (ratio une surveillante /30-34 enfants)

Élève dinant à l'école **À TEMPS PLEIN**.

**Tarif :** 1<sup>er</sup> enfant : 275\$/année  
2<sup>e</sup> enfant : 275\$/année  
3<sup>e</sup> enfant : 137.50\$/année  
4<sup>e</sup> enfant : gratuit

**Statut « DÎNEUR OCCASIONNEL À JOURNÉES FIXES »** (ratio une surveillante /30-34 enfants)

Élève dinant à l'école **4 JOURS ET MOINS PAR SEMAINE**.

**Tarif :** 4,50\$ par diner (journées fixes)

Selon les articles 7.4.4.1 et 7.4.4.2 de la politique relative aux services des dineurs de la CSP, lorsqu'un élève quitte le service de surveillance du midi en cours d'année, les frais payés par les parents sont remboursés au prorata du nombre de mois restants. Un mois débuté est facturé en entier.

## **MICRO-ONDES AU DINER**

Ayant un trop grand nombre de plats à réchauffer à l'heure du diner, il est fréquent que des enfants mangent froid, manquent de temps pour manger ou commencent par le dessert. De plus, le temps pour réchauffer les plats accapare le personnel du diner, ce qui les empêche d'être pleinement disponibles pour répondre aux enfants.

C'est pour ces raisons que nous vous demandons de prendre note que les micro-ondes seront disponibles selon l'horaire suivant :

**Lundi et mercredi ainsi que les deux premiers vendredis du mois :  
Les fours micro-ondes sont disponibles pour les élèves dont le nom de famille commence par les lettres A à J.**

**Mardi et jeudi ainsi que les deux derniers vendredis du mois :  
Les fours micro-ondes sont disponibles pour les élèves dont le nom de famille commence par les lettres K à Z.**

SVP, respecter la règle, il est certain que nous allons chauffer tous les repas, mais si tous les parents ne respectent pas l'horaire...



## JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

- Le SDG est ouvert aux heures habituelles (6 h 45 à 18 h) lors des journées pédagogiques comprises entre la première et la dernière journée de classe.
- Une fiche d'inscription à **chacune** des journées vous sera envoyée **3 semaines avant la sortie**. Il est important de retourner **le coupon réponse où se trouve le code-barres au SDG**. Vous devez garder la copie « **à conserver** » comme aide-mémoire.
- **Les parents sont responsables d'acheminer la réponse au SDG avant la date limite**. Un parent qui omet d'inscrire son enfant pendant la période d'inscription se verra refuser l'accès **à la sortie**.
- En tout temps, un repas froid (ou thermos) vous est demandé. **Le service de traiteur n'est pas en fonction lors de ces journées ni les micro-ondes**.
- Les frais de garde s'élèvent à 16\$ par journée. Des frais d'activités, de sorties et/ou d'autobus s'ajouteront selon les activités prévues.
- La journée vous sera facturée sur votre état de compte à la fin du mois.
- **La technicienne du SDG et la direction d'école se réservent le droit d'exclure un enfant s'il représente un danger pour lui-même ou pour les autres, ou si l'état de compte accuse un retard important.**



## FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

\* Un état de compte est émis à la fin de chaque mois et est payable **dès réception**. Il est possible de faire un seul paiement par famille. **Tout retard de paiement d'un maximum d'un mois est passible de radiation du SDG, à moins d'une entente de paiement entre le parent, la responsable du SDG et la direction d'école.**

\* Tous les paiements faits par chèque doivent être libellés à l'ordre de la **Commission scolaire des Patriotes**. Prenez note qu'un dépôt est effectué à la fin de chaque semaine. Vous pouvez également effectuer votre paiement par internet via votre institution bancaire en utilisant le **numéro de référence situé en haut de votre nom** sur votre état de compte. **Ce code détermine le payeur.**

## NON-PAIEMENT DES FRAIS DE GARDE

Si les frais de garde ne sont pas acquittés dans les délais prévus, vos droits d'accès au service de garde ou service des dineurs pourraient être suspendus.

Voici les mesures de recouvrement :

1. Premier rappel par courriel pour solde impayé.
2. Lettre de deuxième avis pour solde impayé et date prévue de la fin du service plus un appel de la direction.
3. Lettre « AVIS FINAL » mentionnant le retrait de l'enfant et le transfert du dossier au service de la perception des créances de la Commission scolaire des Patriotes.

## RÈGLES ET POLITIQUES DE FONCTIONNEMENT

## Absences

Il est obligatoire d'aviser le service de garde et l'école par message téléphonique ou par courriel pour toute absence ou présence inhabituelle de votre enfant.

En cas d'absence, prenez note que les frais de garde sont maintenus (maladie, voyage ou autres).



## Retards

Tout retard après 18 h entraîne une pénalité de 5\$ par tranche de 5 minutes jusqu'à **l'heure de sortie** du SDG. Par exemple, si vous **sortez** de l'école à 18 h 08, le montant sera arrondi à 10\$. Après 3 retards, une solution de rechange devra être envisagée avec la technicienne du SDG et la direction d'école (départ de l'enfant à une heure déterminée, retrait de l'enfant pour la période du soir, etc.).

## RÈGLES DE VIE

(SVP, consultez le nouveau « **Mode de vie** » dans l'agenda de votre enfant)

## DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE AU SERVICE DE GARDE

6 h 45 à 7 h 10	Accueil des enfants à la bibliothèque
7 h 10 à 7 h 40	Subdivision des groupes (gymnase, informatique, cafétéria) Activités dirigées ou jeux libres
7 h 40 à 7 h 55	Période de plein air
11 h 25 à 12 h	1 <sup>er</sup> diner
12 h à 12 h 35	2 <sup>e</sup> diner
11 h 25 à 12 h 45	Période de plein air pour tous (selon la période de diner) Activités dirigées ou jeux libres
14 h 12 à 15 h	Période de plein air préscolaire
15 h à 16 h	Collation et période de plein air pour les élèves du primaire
16 h à 17 h	Période d'activités dirigées à l'intérieur
17 h à 18 h	Rassemblement et subdivision des groupes dans 3 locaux (gymnase, informatique et cafétéria)

**Les parents peuvent prendre connaissance des diverses activités qui se déroulent dans le groupe de leur enfant en consultant le babillard situé à l'accueil.**

## LA VIE AU QUOTIDIEN

### Locaux le soir

Chaque groupe suit son éducatrice dans le local qui lui est assigné. La planification de chacun des groupes est affichée sur le babillard du SDG à l'accueil. **En tout temps, vous devez vous présenter à l'accueil et y attendre votre enfant.** Tout déplacement dans l'école est interdit, à l'exception des journées « portes ouvertes ».

### Devoirs

Une période obligatoire, sous la surveillance d'une éducatrice, est offerte à tous les enfants de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année le lundi entre 16 h 30 et 16 h 50. De plus, les élèves désirant s'avancer dans leurs travaux scolaires peuvent le faire à partir de 17 h, du lundi au jeudi, à la cafétéria.



### Vêtements et effets personnels

Quotidiennement, votre enfant joue à l'extérieur. Vous devez donc lui prévoir des vêtements adéquats selon les saisons. Nous vous demandons aussi de **laisser dans son sac d'école des vêtements de rechange**. Pour éviter que votre enfant ne perde ses effets personnels, **il est fortement recommandé de les identifier**.

### Jeux de la maison

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des jeux de la maison à moins d'une activité spéciale pour laquelle vous aurez été avisés.

**Veillez prendre note que nous ne sommes pas responsables des bris et des pertes du matériel appartenant aux enfants.**



## Maladie et administration de médicaments



- ❖ Lorsque votre enfant présente un ou plusieurs symptômes importants de maladie (fièvre, vomissements, contagion, etc.), nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant à l'école ni au SDG;
- ❖ Lorsque votre enfant est de retour à l'école après une absence pour maladie, nous considérons qu'il est apte à suivre son groupe et à participer aux activités intérieures et extérieures proposées. **Une demande d'exemption pour toute activité devra être justifiée par un billet médical.**
- ❖ Par ailleurs, si votre enfant présente des malaises en cours de journée, vous serez appelés à venir le chercher dans les plus brefs délais;
- ❖ En cas d'accident, les éducatrices et les surveillantes administrent les premiers soins et accompagnent votre enfant dans ses déplacements. Vous serez avisés de la situation par téléphone si nécessaire;
- ❖ Vous devez remplir le formulaire d'administration de médicament (au secrétariat ou au SDG) afin que nous puissions administrer un médicament à votre enfant.

**Aucun médicament ne sera administré à votre enfant sans votre autorisation écrite.**  
**Tout médicament doit être dans son contenant d'origine accompagné de la prescription du médecin au nom de l'enfant.**  
(Antibiotique, acétaminophène tel que Tylenol ou autres)



## Départs

- ❖ Prendre note que pour toute autorisation de départ en fin de journée (\*), seuls les courriels ou les appels reçus au SDG **avant 15 h** seront pris en considération;
  - (\*) Heures de départs possibles :
    1. Départ à la cloche à 15 h 10;
    2. Départ à 16 h;
    3. Départ à 16 h 30;
    4. Départ à 17 h.
  
  - Après 17 h, nous vous invitons à venir chercher votre enfant directement au SDG.
- ❖ Vous devez également communiquer avec nous lorsqu'une personne *autre* que les « personnes autorisées » vient chercher votre enfant;
- ❖ **En tout temps, une carte d'identité (avec photo) sera exigée.**
- ❖ Dans le cas d'un parent ayant la garde légale de son enfant et qui nous donne avis de ne jamais confier son enfant à l'autre parent, le service de garde exigera d'avoir une copie du jugement de la cour.

## Boîte à lunch et collations



L'enfant étant en pleine croissance, nous favorisons une alimentation saine, variée et équilibrée.

Les aliments pouvant contenir des traces d'arachides ou de noix, ainsi que les CRUSTACÉS, sont totalement proscrits dans notre école.

- Les boîtes à lunch et les contenants à réchauffer (repas décongelé) doivent être **bien identifiés au nom de l'enfant**;
- Un contenant glacé de type « ice pack » est fortement recommandé;
- Les contenants de verre ne sont pas permis afin de limiter les risques de blessures. Les repas servis dans un contenant de type « THERMOS » sont à privilégier;
- Les collations nutritives sont à privilégier (fruits, légumes, fromage).
- Les friandises telles que : chocolat, croustilles, popcorn, bonbons ou boissons gazeuses ou énergisantes, **sont déconseillées, nous préférons les aliments sains tels que : fruits, légumes, produits laitiers...**
- Il est interdit d'envoyer des aliments à préparer par l'éducatrice ex : macaroni à faire cuire micro-ondes. Recette à faire avec plusieurs plats ou ingrédients à mesurer, mélanger etc
- Les enfants doivent avoir en leur possession les ustensiles dont ils ont besoin ainsi que les condiments (ketchup, moutarde...) pour leur repas **car nous n'en avons pas à l'école.**

Un service de traiteur est disponible à notre école. Ce service n'est pas géré par le SDG. Nous vous invitons à consulter leur site web au [www.lelunch.ca](http://www.lelunch.ca)

### Voici quelques liens utiles :

<http://csp.ca/a-propos/politiques-reglements-et-ecrits-de-gestion/>